

Monsieur



J'ai esté puni par ce voyage d'une des plus grandes afflictions qui me peuvent jamais arriver. C'est la triste nouvelle du décès de la personne que j'ai la plus chérie au monde, mon bon pere. Ma laide une centre de plees, et une maison toute pleine des petits orphelins qui ont besoin de support, et principalement de celui de son Altesse. Je me donne la licence de lui en escrire pour supplier tres humblement qu'il lui plait de descendre ses graces sur nostre famille, en conferant la compagnie de feu mon pauvre pere sur l'un de ses quatre fils du second lit. — Ceci respugne veritablement contre les resolutions de l'Etat, ie ne ignore point. Mais aussi n'est ce pas une nouveante qu'on ne parloit on ne venoit a dispenser contre telles ordonnances. L'exemple en est recient au fils de Madame de Morgan qui a recu la compagnie de feu le Baron son grand pere. Ceci me fait esperer que son Altesse daignera user de sa mesme clemence envers les successeurs d'un vieux soldat du pays, son tres fidelle et tres zele serviteur jusques au dernier moment de sa vie. C'est donc ici Monsieur que ie vous prie tres humblement de me vouloir departir de vos faveurs en me secondant aupres de son Altesse. L'honneur que vous m'avez toujours lemoigne d'estre de mes amis me fait esperer qu'enor vous le serez en l'occasion presente. J'auray cause gaignee en mon procedé quand vous entreprendrez de l'advocier, et cette votre bienveillance s'employera pour l'homme du monde qui est plus

Monsieur

Vostre tres humble et oblige
serviteur

D'Emden le ⁱⁿ 14 de
fevrier 1699

Jean de Gout

[Faint, mirrored handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page]



[Faint handwritten signature or name]

[Faint handwritten text or signature]

A Monsieur

Monsieur de Sultecom Chevalier,
Conseiller et Secrétaire de
Son Altesse —

A la Haye

